

Info-MADO

Bulletin de la Direction de santé publique du Nunavik sur les maladies à déclaration obligatoire

Appel à la vigilance :

Risque d'intoxications – Surdoses aux opioïdes

Rédigé par
Olivier Godin, conseiller en maladies infectieuses
Direction de santé publique, RRSSS du Nunavik

VOL. 8 No 6
Août 2020

P.O. Box 900
Kuujuaq, Québec J0M 1C0
Tel.: 819 964-2222 / 1 844 964-2244
Confidential Fax: 1 866 867-8026



Risque de surdoses liées à la consommation d'opioïdes

La Direction de santé publique de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik a été informée que des comprimés d'hydromorphone (Dilaudid[®]) de 1 mg et de 2 mg pourraient être en circulation dans des communautés du Nunavik.

Risque de décès liés à la consommation d'opioïdes

L'effet le plus redouté d'une surdose d'opioïdes, comme l'hydromorphone (Dilaudid[®]), est le ralentissement important, voire l'arrêt complet de la respiration. Il ne faut que trois à cinq minutes pour que la privation d'oxygène au cerveau provoque des lésions cérébrales permanentes. Si cette privation perdure, elle peut alors entraîner des troubles cognitifs importants, un état comateux ou même la mort.

Rappel aux cliniciens

La Direction de santé publique invite les cliniciens et intervenants à être vigilants quant la survenue potentielle de surdoses chez leurs patients qui consomment des drogues et les encourage à promouvoir une intervention de réduction des méfaits afin de prévenir des décès auprès de ceux-ci :

1. Faire circuler l'information concernant la circulation d'hydromorphone (Dilaudid[®]) non prescrit sur le territoire et sur les risques associés à sa consommation non thérapeutique.
2. Offrir un counseling sur les pratiques de consommation à risques réduites :
 - a. Éviter de consommer seul;
 - b. Lorsque plusieurs personnes consomment, éviter de consommer tous en même temps afin de pouvoir surveiller ses pairs;
 - c. Diminuer la dose de drogue pour tester ses effets;
 - d. Aviser les consommateurs de drogue de la *Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose* qui assure l'immunité contre les poursuites pour possession simple pour les témoins de surdoses et leur suggérer de contacter les services de police ou du CLSC pour une intervention rapide;
 - e. Diriger, au besoin, les personnes présentant un trouble lié à l'usage d'opioïdes vers des services de traitement des dépendances.

Plan d'action

Une copie du *Plan d'action régional du Nunavik pour la prévention des surdoses aux opioïdes 2019-2022* est disponible au Centre de santé Inuulitsivik et au Centre de santé Tulattavik de l'Ungava pour les cliniciens à titre de référence. Voici les actions mises en place actuellement pour réagir dans le cas de surdoses :

- La disponibilité de 200 doses de naloxone dans chacun des 14 villages de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava;
- De courtes capsules de formation traitant des surdoses aux opioïdes, destinées aux professionnels de la santé et mises à la disposition du personnel des deux centres de santé;
- Un système de surveillance et vigie des surdoses d'opioïdes par la santé publique en cours d'implantation dans les deux centres de santé.

Signalement à la Direction de santé publique

La Direction de santé publique invite les professionnels de la santé à lui signaler toute situation de surdose aux opioïdes suspectée ou avérée, et ce, à l'aide de la fiche de signalement de surdose prévue à cette fin. Les situations suivantes méritent d'être signalées :

- La surdose est présumée liée aux opioïdes,
ou
- Un nombre élevé de personnes ont subi une surdose dans une courte période de temps,
ou
- Les symptômes de la surdose sont particulièrement sévères,
ou
- Les circonstances sont inhabituelles;
- Toute autre situation préoccupante en lien avec la circulation d'hydromorpnone (DilaudidR).

L'analyse des signalements pourrait mener à une enquête épidémiologique par la Direction de santé publique en vue de caractériser le risque ainsi que de déterminer et mettre en place les mesures nécessaires pour protéger la santé de la population.

Pour signaler :

Acheminer le formulaire par télécopieur confidentiel au 1 866 867-8026

Pour informations :

Sur les heures de bureau : Olivier Godin au **418 666-7000, poste 10160**

En dehors des heures de bureau : Médecin de garde en santé publique au **1 855 964-2244** (numéro sans frais) ou au **1 819 299-2990** (numéro alternatif en cas de problème avec le numéro sans frais)